Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260916-DCM2026102-DE

moëlan sur-mer — MOLAN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Délibération 2026/102

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Délibération du Conseil Municipal
Séance du 16 septembre 2026

L'An deux mille vingt six
Le mercredi 16 septembre 2026 à 18H30

Date de convocation : 10 septembre 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Ellipse, sous la présidence d'Anaëlle JOLIFF, Maire de Moëlan-sur-Mer.

Nom et Prénom	Présent	Absent	Nom et prénom	Présent	Absent
Anaëlle JOLIFF	x		Anne KERDELHUÉ-FURIC		x
Solène BOULENGUER	x		Nicolas MONFORT	x	
Christophe NOGER	x		Laurent BAHOLET	x	
Sylvie CORNOU	x		Mickaël GOUYEC	x	
François PLOUËT	x		Morgane NAOUR	x	
Laurence RIOUAL	x		Kévin SINIC	x	
Philippe HAREL	x		Élodie FRANCHET	x	
Sandrine QUENTIN	x		Sylvie LE DOUAIRON	x	
Philippe BURBAN	x		Gabrielle BOLOU		x
David LE PORT	x		Xavier LE BRIS	x	
Claire BENSIMHON	x		Christelle FÉNÉON	x	
Jean-François MELIN		x	Gwenaël HERROUËT	x	
Sylvie ISTA	x		Franck CHANVRIL	x	
Armelle ROUZEVAL		x	Julien DESTREMONT		x
Gwénaëlle BIERI	x				

Élus absents	Donne pouvoir à
Jean-François MELIN	/
Armelle ROUZEVAL	Solène BOULENGUER
Anne KERDELHUÉ-FURIC	Sylvie CORNOU
Gabrielle BOLOU	Christelle FÉNÉON
Julien DESTREMONT	Gwénaël HERROUËT

Secrétaire de séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Absents
François PLOUËT	83 %	29	24	5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Mairie de Moëlan-sur-Mer • Ti Ker Molan
2, rue des Moulins - 29350 Moëlan-sur-Mer • 2, straed ar Milnoù - 29350 Molan
02 98 39 60 10 - mairie@moelan-sur-mer.bzh - www.moelan-sur-mer.bzh

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260916-DCM2026102-DE

DCM 2026/102: URBANISME - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS FONDS DE FAÇADES

RAPPORTEUR : François PLOUËT

François PLOUËT rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n° 2025/095 en date du 17 septembre 2025 lançant le dispositif d'aide aux fonds de façades visant à mettre en valeur le patrimoine de la commune.

Ce dispositif est à destination des particuliers pour la rénovation de façades et de pignons visibles depuis l'espace public et des exploitants de locaux d'activités commerciales, artisanales et servicielles pour la création ou la rénovation de la devanture de leur local d'activité.

François PLOUËT rappelle également le règlement mis en place définissant les critères et les modalités d'attribution des subventions..

Deux demandes de subvention sont parvenues en mairie. Les deux demandes répondent bien aux critères définis par le règlement d'attribution des subventions, à savoir pour la première, le bâtiment est situé dans le centre bourg et pour la seconde, il s'agit d'un bâtiment "clignotant".

François PLOUËT propose donc d'attribuer une subvention à chacun des demandeurs, comme indiqué ci-dessous.

Nom du demandeur et adresse des travaux	Nature des travaux	Montant des travaux	Subvention de la commune
Mme G. 15, rue des Écoles	Ravalement de la façade extérieure	6 589 €	1 000 €
M. C Salle Anne Le Follezou Port de Brigneau	Ravalement de la façade extérieure	3 552 €	1 000 €
	TOTAL subventions		**2 000 €**

François PLOUËT rappelle que des crédits à hauteur de 15 000 euros ont été inscrits au budget 2026 pour l'attribution de ces subventions.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement définissant les modalités d'attribution des subventions approuvé le 17 septembre 2025,

VU les crédits inscrits au budget 2026,

VU l'avis de la commission "Aménagement et Proximité" du 02 septembre 2026,

VU l'avis de la commission "Ressources et Vie Locale" du 09 septembre 2026,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260916-DCM2026102-DE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide,

D'ATTRIBUER une subvention au titre du fonds de façades :

- d'un montant de 1 000 € au profit de M. C., pour la salle Anne Le Follezou sise au port de Brigneau,
- d'un montant de 1 000 € au profit de Mme G., maison sise au 15 rue des Écoles.

D'AUTORISER Madame la Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme.

François PLOUËT
Secrétaire de séance

Anaëlle JOLIFF
Maire de MOËLAN-SUR-MER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260916-DCM2026102-DE

